

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

**Huitième réunion d'information de la Cour pénale internationale
à l'intention du corps diplomatique**

**Document d'information
(Informations disponibles au 13 octobre 2006)**

**Résumé des activités menées depuis la septième séance d'information
à l'intention du corps diplomatique tenue le 29 juin 2006 à Bruxelles**

La Haye, 26 octobre 2006

Depuis que M. Thomas Lubanga Dyilo a été remis à la Cour en mars dernier pour des crimes qui auraient été commis en République démocratique du Congo, des procédures ont été conduites devant la Chambre préliminaire au sujet de questions très diverses, notamment la communication d'éléments de preuve à la Défense, la participation des victimes à la procédure et la protection des victimes et des témoins. Avant que le procès puisse commencer, la Chambre préliminaire doit confirmer les charges. Une première audience de confirmation des charges a été reportée afin de s'assurer que des mesures étaient en place pour protéger les victimes et les témoins. Cette audience a été reportée une deuxième fois pour protéger les droits de l'accusé et respecter la nécessité pour la Défense de se préparer convenablement en vue de l'audience. Celle-ci est désormais prévue pour le 9 novembre 2006. Le Procureur a déclaré qu'il enquêtait également sur d'autres affaires en République démocratique du Congo.

Les procédures préliminaires se poursuivent dans le cadre de la situation dans le nord de l'Ouganda, concernant des questions telles que le suivi de l'exécution des cinq mandats d'arrêt délivrés par la Cour en 2005. Les premières procédures ont été conduites dans la situation au Darfour (Soudan), concernant des questions telles que la sécurité des victimes et des témoins. La situation locale ne nous permet pas de travailler au Darfour, et l'enquête a lieu dans d'autres pays. La Chambre d'appel a également rendu ses premiers jugements et a pris de nouvelles décisions en matière de procédure.

La Cour a visiblement un effet là où elle opère. Au fil des procédures, l'effet dissuasif des activités de la CPI devrait s'accroître, reflétant l'esprit du préambule du Statut de Rome.

Sur le plan des opérations, la Cour continue de se concentrer sur les activités sur le terrain. Outre les enquêtes, elle y remplit d'autres fonctions essentielles, notamment en vue de faciliter les demandes de participation et de réparations des victimes, de protéger et de réinstaller des témoins, de soutenir le travail des conseils de la Défense et de sensibiliser les populations locales. Le travail sur le terrain dans des situations de conflit pose des difficultés majeures. La sécurité des témoins, du personnel de la Cour et des autres personnes concernées par les travaux de la Cour reste une préoccupation de tous les instants. Pour relever le défi que constitue la poursuite d'enquêtes dans un contexte de violence, le Bureau du Procureur a essayé de limiter la durée et l'étendue de ses investigations en concentrant ses efforts sur les crimes les plus graves et sur les personnes qui portent la plus grande responsabilité pour ces crimes.

L'expérience nous montre qu'il est de plus en plus important pour la Cour de bénéficier d'une coopération et d'un soutien accrus si elle veut remplir sa mission. Cette coopération et ce soutien ne doivent pas se limiter à l'arrestation et à la remise de personnes accusées. Sur le plan pratique, la Cour requiert également d'autres formes de soutien et de coopération, afin de se voir communiquer des éléments de preuve et des renseignements aux fins des enquêtes, d'obtenir le soutien logistique nécessaire, de faire exécuter des peines, et de conclure des accords en matière de réinstallation des témoins. D'autre part, elle doit s'assurer que la CPI, son rôle et ses rapports avec d'autres acteurs ou initiatives en faveur du respect du droit, de la paix et de la justice sont bien compris. Les malentendus ou un manque de compréhension peuvent compromettre le soutien dont la Cour a besoin ou la rendre impopulaire.

Le fait que des mandats d'arrêt attendent toujours d'être exécutés dans la situation dans le nord de l'Ouganda montre combien cette coopération est essentielle pour permettre à la Cour de fonctionner. La Cour n'a pas le pouvoir d'arrêter les personnes concernées ; cette responsabilité revient aux États et à d'autres acteurs. Sans arrestations, il ne peut pas y avoir de procès.

La Présidence et les Chambres

I. La Présidence

- Présentation du deuxième rapport de la Cour sur ses activités à l'Assemblée générale des Nations Unies le 9 octobre
- Recrutement du responsable du bureau de liaison de la Cour à New York
- Rencontre avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'avec le Président de la Commission de l'Union africaine
- Convocation de réunions du Conseil de coordination pour débattre des activités administratives de tous les organes et les coordonner, concernant notamment l'adoption du projet de budget pour 2007
- Négociations avec certains États (avec la participation du Greffe) en vue de conclure des accords sur l'exécution des peines
- Rencontre avec des représentants d'États, d'organisations internationales et d'ONG à la Cour et ailleurs

Autres activités majeures planifiées

- Poursuite de la préparation de l'Assemblée des États parties
- Création matérielle et début des activités du bureau de liaison de la Cour à New York

II. Les Chambres

Section préliminaire

- La Section préliminaire a tenu des audiences et rendu des décisions portant sur :
 - **La République démocratique du Congo** : Nouveau report de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire concernant Thomas Lubanga Dyilo pour s'assurer que la Défense puisse se préparer convenablement ; exceptions d'incompétence de la Cour soulevées par la défense ; demandes de participation à la procédure émanant de victimes ; modalités de la participation des victimes à la procédure ; protocole de présentation électronique des éléments de preuve, des pièces et des renseignements sur des témoins lors l'audience de confirmation des charges ; communication des éléments de preuve.
 - **L'Ouganda** : La Section préliminaire a demandé au Greffier et au Procureur de fournir des informations sur l'état d'avancement de l'exécution des mandats d'arrêt.
 - **Le Soudan** : La Section préliminaire a sollicité des observations sur des questions relatives à la protection des victimes et à la préservation des éléments de preuve dans le cadre de la situation au Darfour en application de la règle 103 du Règlement de procédure et de preuve.

Sections des appels

- Depuis la dernière réunion d'information de la Cour organisée à l'intention du corps diplomatique, la Chambre d'appel a rendu des jugements sur ses pouvoirs en matière de révision des décisions de la Chambre préliminaire rejetant une demande d'autorisation d'appel ainsi qu'en matière de restrictions à l'obligation de communication avant l'audience de confirmation des charges. La Cour considérant l'appel de M. Thomas Lubanga Dyilo abandonné, l'a rejeté. Elle est actuellement saisie de trois nouveaux appels – deux en matière de communication et un en matière de juridiction. La Chambre d'appel a également rendu, au cours de la procédure d'appel, un certain nombre de décisions en matière procédurale, y compris des décisions relatives à des prorogations de délai et au dépassement du nombre de pages autorisées. Elle s'est aussi prononcée sur une demande d'autorisation de déposer une réplique.

Voir le site Internet de la Cour, <http://www.icc-cpi.int/>, pour consulter les décisions, les ordonnances et obtenir

de plus amples informations sur les audiences, y compris le calendrier des audiences à venir.

Enquêtes en République démocratique du Congo

- Préparation de l'audience de confirmation des charges de Thomas Lubanga Dyilo
- Préparation de documents et d'interventions relatifs à une exception d'incompétence de la Cour, à une demande de mise en liberté provisoire, et aux modalités et à l'étendue de l'obligation de communication du Bureau du Procureur envers la Défense
- Réponse à plusieurs demandes de participation à la procédure émanant de victimes
- Réalisation d'évaluations périodiques de la situation de témoins en matière de sécurité en collaboration avec le Greffe
- Développement d'une base de données consacrée à la protection et à la localisation des témoins
- Conduite de six missions d'enquête dans trois pays pour évaluer la situation en matière de sécurité et recueillir des éléments de preuve et des déclarations de témoins
- Affectation de personnel supplémentaire pour faire progresser la deuxième enquête en RDC et la préparation d'une nouvelle affaire
- Poursuite d'activités d'information et de sensibilisation en RDC, y compris grâce à des émissions de radio et à des réunions avec des représentants de la société civile et des journalistes
- Mission aux États-Unis pour informer des États et d'autres parties intéressées sur l'évolution des événements dans trois situations, en particulier en RDC dans le cadre d'une stratégie de communication élargie concernant l'affaire Lubanga

Enquête en Ouganda

- Assistance au Gouvernement ougandais pour procéder à l'identification du corps de Raska Lukwiya, tué le 12 août 2006
- Réponse à la demande de la Chambre préliminaire concernant les mesures prises pour accélérer l'arrestation des suspects
- Missions d'enquête pour entendre des témoins et recueillir des documents afin de s'assurer que les mandats sont prêts en vue de procès
- Mission à Khartoum en août pour débattre de la question de l'ARS

Enquête au Darfour

- Vingt-et-une missions dans neuf pays pour recueillir des éléments de preuve et des déclarations de témoins, y compris une mission à Khartoum en août 2006
- Poursuite de missions au Tchad pour recueillir des éléments de preuve et des déclarations, adoption de mesures pour résoudre les problèmes de sécurité liés à la présence de la CPI sur le terrain
- En juin, présentation au Conseil de sécurité d'un rapport mis à jour sur la situation au Darfour
- Évaluation permanente de la situation des témoins en matière de sécurité en collaboration avec le Greffe
- Réponse aux observations présentées par M. Antonio Cassese sur des questions relatives à la protection des victimes et à la préservation des éléments de preuve
- Poursuite de l'élaboration d'une stratégie d'information et de sensibilisation au Darfour, en collaboration avec le Greffe

Analyse

- Poursuite de l'analyse de cinq situations, y compris en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire
- Poursuite des consultations sur l'élaboration des documents de politique générale du Bureau du Procureur relatifs au choix et au seuil de gravité des affaires et des situations ainsi qu'aux intérêts de la justice
- Réception et analyse de 455 articles et de 15 communications entre le 29 juin et le 9 octobre

Coopération

- Présentation de nombreuses demandes de coopération à des États et à des organisations internationales et conclusion de plusieurs accords précisant les modalités destinées à faciliter les demandes d'assistance
- Poursuite de négociations avec plusieurs organisations internationales en vue de conclure de nouveaux accords de coopération
- Fourniture d'avis et d'une assistance juridiques relatifs à l'assistance judiciaire en matière de communication des décisions, s'agissant en particulier des informations reçues en vertu de l'article 54-3-e du Statut

Planification stratégique

- Finalisation du projet de rapport sur les activités mises en œuvre au cours des trois premières années et du rapport relatif à la stratégie en matière de poursuites identifiant les principaux objectifs et politiques du Bureau du Procureur, et présentation préliminaire des documents à La Haye aux représentants des États et aux représentants de la société civile intéressés, et préparation de réunions similaires à New York

Budget au 1^{er} octobre 2006

- Contributions reçues : 80,5 % du total pour 2006 (80 417 200 euros)
- Contributions reçues : 93,28 % du total du budget pour 2005 (66 891 200 euros)
- Contributions dues pour l'exercice 2002/2003 et pour 2004 : 0,01 % et 2,76 % respectivement

Ressources humaines au 1^{er} octobre 2006

Nombre de fonctionnaires occupant des postes permanents : 450 (46,85 % de femmes, 53,15 % d'hommes)

Représentation géographique :

- 18,50 % pour le Groupe des États d'Afrique (objectif : 12,73 %)
- 4,50 % pour le Groupe des États d'Asie (objectif : 7,58 %)
- 6,50 % pour le Groupe des États d'Europe orientale (objectif : 6,95 %)
- 11 % pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (objectif : 15,34 %)
- 59,50 % pour le Groupe des États d'Europe occidentale et des autres pays (objectif : 57,40 %)

Nombre de candidatures reçues en 2006 (au 1^{er} octobre) : 11 989

I. Siège

1. Direction du service de la Cour

- La mise en œuvre des recommandations faites par le CICR après sa visite du quartier pénitentiaire de la CPI (28 et 29 juin 2006) se poursuit.
- Finalisation d'un glossaire juridique en acholi dont la publication est prévue avant la fin de l'année
- Achèvement de la traduction de projets majeurs de coopération judiciaire
- La Chambre préliminaire I a rendu les décisions ICC-01/04-01/06-376 et ICC-01/06-360 qui permettent aux parties à la procédure dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* de soumettre, lors de l'audience de confirmation des charges, des éléments de preuve sous forme électronique conformément à un protocole détaillé. La Section de l'administration judiciaire exécute actuellement ces décisions.
- Achèvement des modules de formation destinés aux interprètes paraprofessionnels pour l'acholi et le swahili

2. Direction des victimes et des conseils

- La liste des conseils susceptibles de représenter des accusés et des victimes compte 169 conseils à ce jour.
- Exécution de la décision rendue par la Chambre préliminaire I concernant le soutien supplémentaire requis par l'équipe de la Défense de M. Lubanga, financé par le programme d'aide judiciaire
- Réception et traitement de plus de 100 demandes de participation à la procédure émanant de victimes dans le cadre des situations en RDC, au Darfour et en Ouganda
- Publication en anglais et en français du guide relatif à la participation des victimes aux procédures portées devant la CPI
- Soutien, assistance et informations à l'intention des représentants légaux des victimes dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*

3. *Section de l'information et de la documentation*

- Publication et distribution de la 9^e Lettre de la CPI
- Une compilation pratique des textes juridiques de base de la Cour (Statut de Rome, Règlement de procédure et de preuve, Éléments des crimes, Règlement de la Cour et Règlement du Greffe) en anglais et en français a été préparée.

4. *Cabinet du Greffier*

- Tenue de la 6^e réunion stratégique entre le Greffe et les ONG au siège de la Cour les 4 et 5 juillet 2006
- Tenue d'une réunion d'experts sur la question des locaux permanents les 21 et 22 septembre 2006
- Mission du Greffier à Bruxelles sur des questions de coopération avec la Commission européenne (5 octobre 2006)
- Missions du Greffier en Europe et en Afrique sur diverses questions relatives à la coopération des États et à la défense
- **Les activités futures incluent :**
 - Une mission du Greffier à New York (du 1^{er} au 6 novembre 2006)
 - La poursuite de l'élaboration du plan stratégique de la CPI pour ce qui est du mandat et de la mission du Greffe, notamment lors de l'organisation entre le 16 et le 27 octobre 2006 d'ateliers auxquels auront participé l'ensemble des fonctionnaires du Greffe

5. *Bureau du conseil public pour les victimes*

- Soutien et assistance aux représentants légaux des victimes dans les situations en RDC et au Darfour (Soudan), ainsi que dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*

6. *Bureau du conseil public pour la Défense*

- Le Bureau est devenu opérationnel en avril 2006.

II. Opérations hors siège

République démocratique du Congo

- Le coordonnateur des activités de sensibilisation, deux assistants chargés de la sensibilisation sur le terrain et un assistant administratif ont pris leurs fonctions en août 2006.
- À la mi-novembre, pour des raisons de sécurité et pour éviter tout risque inutile, la Cour a réduit sa présence sur le terrain. Ses activités d'information et de sensibilisation ont été adaptées à ces nouvelles circonstances.
- Les dispositions nécessaires pour permettre aux témoins de comparaître devant la Cour à l'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* (9 novembre 2006) sont actuellement prises.

Ouganda

- Le coordonnateur des activités de sensibilisation, deux assistants chargés de la sensibilisation sur le terrain et un assistant administratif ont pris leurs fonctions en août 2006.
- Un atelier s'est tenu en présence de responsables locaux dans le district d'Amunia le 28 août 2006 et a réuni 70 participants.
- Une réunion avec des représentants des chefs traditionnels iteso s'est déroulée à Soroti le 24 août 2006.
- Neuf réunions informelles ont eu lieu en présence de représentants d'ONG, d'universités, des médias, d'organisations internationales et d'associations de juristes en septembre 2006.
- Environ 1 300 documents ont été distribués (fiches d'information, textes juridiques, brochures d'information « Comprendre la CPI »).

Récents ratifications du Statut de Rome : Les Comores et Saint-Kitts-et-Nevis ont déposé leurs instruments de ratification et d'adhésion au Statut de Rome le 18 et le 22 août 2006 respectivement. Le 1^{er} novembre, date de l'entrée en vigueur du Statut pour ces deux États, le nombre d'États parties passera à 102.

Récents ratifications de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour

L'Albanie, la Bulgarie et la République centrafricaine sont devenues parties à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour pénale internationale, qui compte désormais 41 États parties.

I. Cinquième session de l'Assemblée des États parties

- Vous trouverez sur le site Internet de la Cour¹ plusieurs rapports adressés à l'Assemblée, y compris le projet de budget-programme pour 2007, ainsi que des informations sur l'ordre du jour provisoire, les pouvoirs des représentants et les formulaires d'inscription pour la cinquième session de l'Assemblée des États parties qui doit se tenir à La Haye du 23 novembre au 1^{er} décembre 2006, et la reprise de la cinquième session, qui doit se tenir à New York du 29 au 31 janvier 2007.

II. Le Bureau

- Le Bureau s'est réuni le 13 juillet, le 31 août et le 25 septembre 2006. Le 31 août, il a décidé d'inscrire à l'ordre de jour provisoire de la cinquième Assemblée des États parties un point intitulé « Débat général ».
- Le coordinateur du Groupe de travail de La Haye, l'Ambassadeur Colleen Swords (Canada), a quitté les Pays-Bas en août pour prendre ses nouvelles fonctions auprès du Ministère des affaires étrangères et du commerce international à Ottawa. Le 25 septembre, l'Ambassadeur Sandra Fuentes-Berain (Mexique) a été désignée pour prendre sa suite.
- Le Groupe de travail de La Haye a tenu sa onzième réunion le 18 octobre. S'agissant de la question des locaux permanents, une réunion avec des experts venus de différentes capitales a été organisée les 21 et 22 octobre à La Haye. Les États avaient été invités à préparer une liste de questions ou de problèmes à soumettre aux experts lors de cette réunion. Un rapport provisoire sur la question des locaux permanents et un autre sur le plan stratégique de la Cour ont été présentés au Bureau.
- Un sous-groupe sur le plan stratégique, présidé par Mme Michèle Dubrocard (France) en sa qualité de facilitateur, a tenu ses quatrième et cinquième réunions le 12 septembre et le 18 octobre pour examiner le rapport sur le plan stratégique.
- L'Ambassadeur Kalimi Mugambi Mworia (Kenya) a été désignée facilitateur pour le débat sur les propositions visant à assurer dans le recrutement des fonctionnaires le respect du principe de la représentation géographique équitable et de l'équilibre hommes/femmes.

¹ Tous les documents officiels de l'Assemblée des États parties sont consultables à l'adresse <http://www.icc-cpi.int>, Assemblée des États parties, Documentation. Une invitation à la cinquième session a été envoyée à tous les États concernés le 6 février 2006 (note ICC-ASP/S/5/04).

- L'Ambassadeur Gilberto Vergne Saboia (Brésil), facilitateur pour la question des locaux permanents, a indiqué qu'il ne pourrait plus continuer à exercer ses fonctions. M. Masud Husain (Canada) a été désigné pour le remplacer.
- Le Groupe de travail de New York s'est réuni trois fois pour examiner la façon d'encourager la ratification et la pleine application du Statut de Rome. Il a également tenu deux réunions sur la question des retards de paiement de certains États parties.

III. Comité du budget et des finances

- Lors de sa réunion du 31 août, le Bureau a désigné M. Juhani Lemmik (Estonie) pour occuper le poste laissé vacant après la démission de Mme Inna Šteinbuka.
- Le 11 août, M. John F.S. Muwanga (Ouganda) a remis sa démission du Comité du budget et des finances. Lors de la réunion du 25 septembre, le Bureau a décidé d'ouvrir une période de nomination dans le but de pourvoir ce poste. Le Groupe des États d'Afrique a approuvé la nomination de Mme Rosette Nyirinkindi (Ouganda) qui est ainsi devenue membre du Comité du budget et des finances.
- Le Comité s'est réuni du 9 au 13 octobre à La Haye et a débattu, entre autres, des performances réalisées par rapport aux prévisions du budget pour 2006, du projet de budget-programme pour 2007, des locaux permanents et temporaires de la Cour, du régime de retraites des juges, des conditions de service et de compensation du Procureur et des procureurs adjoints, du plan stratégique de la Cour et de question relatives aux arriérés de contribution de certains États.

IV. Le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes

- Le Bureau a décidé d'ouvrir le 5 juin 2006 une période de nomination de 12 semaines en vue de la deuxième élection des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, qui devrait avoir lieu pendant la cinquième session de l'Assemblée des États parties. Les conditions minimales requises pour la nomination des membres du Conseil n'ayant pas été remplies, le Président de l'Assemblée a prolongé deux fois la période de nomination, qui est donc arrivée à son terme le dimanche 15 octobre 2006.
- Le 21 août, Sa Majesté la Reine Rania Al-Abdullah (Jordanie) a démissionné du Conseil.